
Les relations internationales de la Chambre des Notaires de Versailles

Publié le 04/04/2012



Les relations internationales de la Chambre des Notaires de Versailles

Le 15 décembre 2012, le Président de la Chambre a signé une convention de jumelage et de coopération avec son homologue de la Chambre de Fès (Maroc).

Versailles, ville royale, et Fès, ville impériale, présentent de nombreuses similitudes historiques.

Ce jumelage vient concrétiser les relations informelles entretenues entre les deux Chambres depuis de nombreuses années.

Il permettra des échanges d'expérience pratique, une meilleure connaissance des spécificités notariales des deux pays.

Il contribuera aussi à renseigner plus efficacement les expatriés ou les bi-nationaux.